

Mobilité: La Poste crée son ANPE

Le 12 juin une plénière sur la mobilité se tenait au siège ■ Cette dernière était surtout une présentation technique de son nouveau jouet qui voudrait entériner la mort des mutations à La Poste ■ Nous avons clairement rappelé notre désaccord avec le projet ■ Pour SUD, celui-ci aurait dû ramener la gestion de la mobilité et des mutations vers le haut ■ Au contraire, cette mobilité institue la mise en place de la loi de la jungle

Le net, le net, le net

La direction semble être tombée amoureuse transie des nouvelles technologies. Pour elle, tout semble devoir se régler à coup de souris, de clé usb et de clic sur le mulot. Or, nous savons très bien qu'une grande partie des postier-e-s n'a pas accès à internet. Mais pour La Poste, les bornes intranet régleront tout. Sauf que, vu le dysfonctionnement récurrent de ces bornes et l'inégalité d'accès, tout cela ne tient pas debout. Pour le courrier, les postiers pourraient consulter les bornes pendant la pause et en dehors du temps de travail, parce qu'il ne faudrait soit disant pas perturber le service. La Poste arrive même à faire avaler de la productivité dans le cadre de ce projet, cela en devient indécent.

Pour SUD, c'est bien encore une Poste à deux vitesses qui sera mise en place. Avec une vraie discrimination pour ceux et celles, qui n'ont pas accès à l'intranet et aussi à l'Internet. Conséquence de salaires misérables, ce sont encore souvent les plus démunis-e-s qui seront mis à l'index. Nous demandons que tous les appels à candidature soient mis à la disposition, dès leur publication, aux agents et ceci par voie d'affichage papier et dans des délais permettant d'y répondre.

La Poste veut tuer toutes les règles

C'est bien la mise à mort des mutations dont il s'agit.

Pour la direction, ce mot semble devenu une insulte. Pire encore ce ne sont plus des appels à candidature qui seront mis en place, mais des "offres d'emplois" sur lesquels les postier-es seront en concurrence comme dans le système de promotion. De la même façon, les chefs d'établissement deviennent des "recruteurs".

Pour SUD, c'est tout simplement le respect de règles statutaires, voire tout simplement des règles qui est en jeu. Le seul système valable et égalitaire aurait été d'instaurer le système de mutation y compris pour les salarié-e-s. Or dans le cas présent tout sera attribué selon un système où le subjectif aura toute sa place et où l'agent n'aura aucun moyen de recours.

Expérimentation en IDF

La Poste a mis en place un test depuis le 9 juin en IDF. Sure d'elle, elle annonce déjà la généralisation à toute la France pour le quatrième trimestre. Encore une fois, elle passe outre toute discussion que cela soit avec les agents ou avec les organisations syndicales et avance à l'aveuglette quitte à provoquer des dégâts irrémédiables.

Pour SUD, ce projet en l'état ne peut s'appliquer et ne peut pas être testé. La Poste ne respecte même pas les promesses qu'elles avaient inscrites dans le BRH de 1993. Ce n'est pas acceptable. Nous mettons en garde la direction sur le remplacement à la hussarde des mutations concernant plus de la moitié des agents de la Poste. Cela nécessite une véritable négociation sur ce sujet.

Le portail mobilité: un outil pour exclure

Le système mis en place en place est destiné à exclure une partie des postier-e-s. Déjà la publication des "appels à candidature" était très aléatoire dans les services, la mobilité institutionnalise de fait cette réalité.

Pour la Poste tout doit se régler par informatique et éviter au maximum le support papier (les candidatures sur papier devront même être rentrées informatique - ment par les UGRH sur le portail mobilité pour que "les chefs d'établissement" puissent y avoir accès). Comble du cynisme, ces candidatures papier devraient être téléchargées par les postiers sur le portail intranet ou internet... un peu difficile pour des agents n'y ayant pas accès. La Poste comptait même sur les OS pour fournir les documents.

La Poste se contrefout donc de savoir si tous les agents peuvent postuler ou non, ce qui compte pour elle, c'est d'avoir les postiers qui lui conviennent.

Et les postier-e-s n'ayant pas accès à Internet ou à intranet ne semble pas faire partie, pour notre direction, de La Poste..